

CNRACL : mises à jour des règles relatives au cumul libre Pension personnelle et rémunération

Le 14 février 2024, la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales a mis à jour les articles relatifs aux [règles relatives au cumul limité Pension personnelle et rémunération](#) et aux [règles relatives au cumul libre Pension personnelle et rémunération](#).



**La Caisse des Dépôts
accompagne les
parcours de vie**

[Règles de cumul d'une pension avec un revenu d'activité | CNRACL Documentation juridique](#)

<https://www.juris-cnracl.retraites.fr/index.php/paiement-suivi-de-la-pension/les-regles-de-cumul/cumul-dune-pension-cnracl-avec-une-remuneration/regles-relatives-au-cumul-limite-pension-personnelle-et-remuneration>



**La Caisse des Dépôts
accompagne les
parcours de vie**

[Cumul d'une pension personnelle avec une rémunération | CNRACL Documentation juridique](#)

<https://www.juris-cnracl.retraites.fr/index.php/paiement-suivi-de-la-pension/les-regles-de->

WWW.SAFPT.ORG

Libre-Autonomie-Indépendant

Droits

Obligation

Défense

Information